SOCIAUX-EDUCATIFS
POUR LES ELECTIONS DES 22 ET 23 OCTOBRE :
PLUS QUE JAMAIS SOLIDAIRES !

Lors des dernières élections professionnelles en 2003, vous avez placé Sud Santé comme première organisation syndicale avec 36,36 % des voix. Pendant ces 4 dernières années, nous avons tenu à être digne de votre confiance par notre participation assidue aux commissions paritaires : discipline, appel de note, reconnaissance des accidents de travail et de la réforme.

Le bilan de cette mandature qui s'achève reste marqué par une activité de la commission de réforme soutenue, nous avons obtenu des augmentations de taux, ainsi que les reconnaissances d'accident de travail ou de trajet « litigieux » souvent induits par des déclarations remises en cause par des directions locales désireuses de réduire arithmétiquement le nombre des AT.

Les candidates et candidats Sud Santé travaillent à vos côtés et rencontrent comme vous les problèmes liés à notre exercice professionnel. Mais bien plus, pour ces élections, faites le choix de représentants qui défendent vos intérêts sans compromission, avec conviction et sans rigidité.

Les sociaux éducatifs Sud Santé défendent aussi l'idée que le mouvement syndical doit être un moyen de faire valoir nos revendications professionnelles, il doit être également un lieu de débats et d'échanges. A cet effet, nous souhaitons à travers ces idées forces soutenir nos professions et ouvrir des perspectives d'avenir en faveur de l'exercice professionnel.

Dans cette idée, nous avons soutenu les actions locales, telles qu' Avicenne (imposition d'une structuration calée sur les pôles et la mise à l'écart des cadres socio-éducatives) et Mondor (demande d'effectifs supplémentaires). Sans oublier les collègues mis en cause dans le Puy de Dôme par le Président du Conseil Général.

- **Force est de constater une nouvelle fois l'absence des assistantes sociales et des éducateurs spécialisés des mesures ministérielles récentes, sur la filière socio-éducative. L'amélioration des rémunérations et du déroulé de carrière doit être notre revendication !**

Cette mise à l'écart reflète une nouvelle fois le manque d'intérêt des pouvoirs publics à l'égard de nos professions. Pour Sud Santé, l'heure est au rassemblement et à la mobilisation pour faire valoir nos revendications, il est intolérable de voir nos professions exclues des mesures gouvernementales.

Ces mesures passées courant août 2007, ont permis la revalorisation des cadres socio-éducatifs et l'amélioration du déroulé de carrière des Educatrices de Jeunes Enfants.

Les Assistantes sociales et les éducateurs spécialisés de base sont restés absents du bénéfice de ces mesures. Les mesures statutaires insatisfaisantes d'aujourd'hui doivent nous permettre de poser pour la profession d'assistante sociale, les bases d'une revendication d'un déroulé de carrière appuyé sur celle des infirmières et des cadres de soins de proximité comme cela était le cas avant leur décrochement suite à leur revalorisation.

Donc l'application des mesures gouvernementales doit permettre de passer les cadres socio-éducatifs actuels comme cadres socio-éducatifs supérieurs ; ce faisant, ils laisseraient le cadre intermédiaire pour permettre la promotion en faveur des assistants socio-éducatifs de base.

Depuis 2000, **Sud Santé** a tout de suite assuré son entier soutien aux différentes actions de la filière socio-éducative, pour intégrer nos professions dans les revalorisations salariales les diverses filières exclues par l'accord Aubry signé par la CFDT, FO, le SNCH et l'UNSA.

Nos revendications portent sur des revalorisations salariales concernant l'ensemble des professions de notre filière avec une augmentation nette des salaires en début de carrière, une carrière linéaire sans barrage, l'intégration des primes, un 13ème mois pour tous.

- **Renforcer notre identité professionnelle et la sécurité de notre exercice professionnel. l'amélioration des conditions de travail reste une nécessité !**

On sait que selon les services, le travail et la clientèle concernée peuvent être différents, mais il est important que la spécificité du travail social soit affirmée. L'aggravation de la crise économique et de l'exclusion frappent de plein fouet les malades (accès aux soins, logements, ressources...), mais aussi le personnel des hôpitaux (précarisation de l'emploi par des CDD, surendettement, etc.). Nous devons pouvoir agir en tenant compte de la politique sociale de nos établissements mais en toute indépendance professionnelle, dans la transparence et le respect de notre déontologie.

La vigilance professionnelle et syndicale s'impose, la mise en garde à vue pendant 6 heures d'une collègue assistante sociale de Belfort mise en cause pour non dénonciation d'une femme sans-papiers est sans précédent dans nos professions. Cet état de fait relève des Lois sécuritaires mises en œuvre dont Sud Santé a dénoncé l'usage funeste pour les familles et professionnels.

La vigilance est d'autant plus indispensable, que nous savons tous que les données informatiques peuvent être croisées avec d'autres fichiers, le travailleur social à l'origine de la saisie ne maîtrisera pas leur utilisation ultérieure.

Vos candidats Sud Santé Solidaire
Commission Administrative Paritaire (C.A.P.) N° 8

NIUBO	**Marie Thérèse**	**Assistante Sociale**	**Tenon**
LEGAY	**Cécile**	**Assistante Sociale**	**Paul Brousse**
PICHERY	**Jean François**	**Assistant Social**	**Cochin / St Vincent**
BOULIC	**Guylaine**	**Educatrice J. Enfants**	**Joffre / Dupuytren**
BOISMAIGRE	**Laurence**	**Assistante Sociale**	**Corentin Celton**
GALLET-GUEZ	**Viviane**	**Assistante Sociale**	**G. Pompidou**
ROGER	**Gilles**	**Assistant Social**	**Emile Roux**
GARRIC	**Nicole**	**Assistante Sociale**	**Pitié - Salpétrière**
LANDIE	**Martine**	**Assistante Sociale**	**Beaujon**
FAVIER	**Dominique**	**Assistante Sociale**	**Necker**
ZAVAN	**Agnès**	**Assistante Sociale**	**HAD**
GALLON	**Christine**	**Educatrice J. Enfants**	**Saint Louis**

Syndicat des personnels de l'AP-HP – Hôpital Paul Brousse – Pav J.J. Rousseau – 12-14 av P.V. Couturier
94804 Villejuif Cedex – Tél : 01 45 59 35 01 – Fax : 01 45 59 38 02
E-mail : syndicat@sudaphp.org – Site : www.sudaphp.org
Membre de l'Union syndicale Solidaires